

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 05 février 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BERTHIER donne pouvoir à Mme BOILEAU
Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BRECHU
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. GIBERT
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme ALI
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme HENNECHART
M. TAGLANG donne pouvoir à M. PIAT
M. ASSAS donne pouvoir à Mme CHOULET
M. PELISSIER donne pouvoir à M. RIGAULT
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme GRIMAUD, Mme JARY.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUTIN.

N°2026.02.02 – Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce, à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'au titre de l'année 2025, les nominations consécutives aux avancements de grades et à la promotion interne entraînent la suppression des postes précédemment occupés par les agents promus,

Considérant qu'il s'agit d'effectuer un toilettage de la liste des emplois de la Ville de Neuilly-Plaisance, en procédant à un ajustement du tableau des effectifs afin qu'il reflète au plus près les besoins opérationnels actuels des services municipaux, en supprimant des postes durablement vacants ou qui ne correspondent plus à l'organisation en vigueur, dans un objectif de lisibilité, de sincérité et de cohérence du tableau des emplois, tout en conservant une marge de flexibilité permettant à la collectivité de s'adapter à d'éventuelles évolutions ou à des besoins futurs,

Considérant que les membres du Comité Social Territorial ont donné un avis favorable à l'unanimité à ces suppressions lors de la séance du 29 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 06 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : SUPPRIME de l'état du personnel annexé au Budget Primitif les postes suivants :

Filière administrative

- 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet.

Filière technique

- 4 postes d'Agent de maîtrise relevant de la catégorie C à temps complet,
- 6 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet.

Filière sociale

- 1 poste d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants relevant de la catégorie A à temps complet,
- 2 postes d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Écoles Maternelles relevant de la catégorie C à temps complet.

Filière médico-sociale

- 3 postes de Puéricultrice relevant de la catégorie A à temps complet,
- 1 poste de Puéricultrice hors classe relevant de la catégorie A à temps complet.

Filière animation

- 2 postes d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet.


Christian DEMUYNCK
Maire


Pascal BUTIN
Secrétaire